
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

485^e RÉUNION ORDINAIRE : 12 février 2019

Certifié le 23 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

1.	VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION.....	1
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2
3.1	Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatrième (484 ^e) réunion ordinaire	2
3.1.1	Affaires en découlant	2
3.2	Procès-verbal de la cent quarante-cinquième (145 ^e) réunion extraordinaire.....	3
3.2.1	Affaires en découlant	3
3.3	Procès-verbal de la cent quarante-sixième (146 ^e) réunion extraordinaire.....	3
3.3.1	Affaires en découlant	4
4.	ORDRE DU JOUR CONSENSUEL	4
4.1	Création d'un microprogramme de 2 ^e cycle en développement de jeux vidéo et d'un programme court de 2 ^e cycle en développement de jeux vidéo	4
4.2	Création d'une clinique universitaire en travail social.....	4
4.3	Révision des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales	6
4.4	Engagement et renouvellements de contrats de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées.....	7
4.5	Ouverture de postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation	9
4.6	Demandes de sabbatiques de professeur pour l'année 2019-2020.....	9
4.7	Nomination de membres au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence	14
4.8	Nomination d'un membre au Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.....	15
4.9	Nomination d'un membre à la Coopérative étudiante de l'UQAC (Coopsco)	16
5.	RESSOURCES.....	17
5.1	Révision du budget de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019 en date du 12 février 2019	17
5.1.1	Affectation d'une partie de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi	18
5.2	Budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019 révisé en date du 12 février 2019.....	19
6.	ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET CRÉATION	20
6.1	Entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée.....	20
7.	AFFAIRES DÉPARTEMENTALES	21
8.	PARTENARIATS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	21
8.1	Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi	22
9.	COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX D'UN PROTECTEUR UNIVERSITAIRE.....	22
9.1	Octroi de mandats à l'externe pour le traitement des plaintes	23

10.	PLAN D'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI	23
	10.1 Ouverture de postes de personnel cadre.....	24
11.	PÉRIODE D'INFORMATION	25
	11.1 Station d'enseignement et de recherche au 50 ^e parallèle	25
	11.2 Résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de la réunion du 11 décembre 2018	25
	11.3 Réunion du Conseil d'administration.....	25
	11.4 École des arts numériques, de l'animation et du design NAD à l'îlot Balmoral.....	25
12.	PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI.....	26
13.	AFFAIRES DIVERSES	26
14.	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	26

Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-cinquième (485^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Chicoutimi, tenue le 12 février 2019, à 13 h 30, à la salle Gérard-Arguin du Pavillon Alphonse-Desjardins.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Sont présents : Mme Guylaine Simard – membre socioéconomique et présidente
Mme Denyse Blanchet – représentante des cégeps et vice-présidente
Mme Nicole Bouchard – rectrice
M. Jimmy Boulianne – membre socioéconomique
M. Pierre Dostie – chargé de cours
M. Claude Gilbert – directeur de la planification et du développement stratégiques
Mme Mylène Girard – membre socioéconomique (jusqu'à 15 h)
Mme Cynthia Harvey – professeure
Mme Catherine Laprise – professeure
M. Fabien Poirier – étudiant
M. Pascal Sirois – professeur

Se sont excusés : M. Denis Bilodeau – représentant des diplômés de l'Université
Mme Christyne Fortin – membre socioéconomique
M. David Girard – étudiant

Observateurs : Mme Dominique Biron – vice-rectrice aux affaires administratives
M. Réal Daigneault – vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim
Mme Marie-Karlynn Laflamme – directrice du Service des communications et des relations publiques

Vice-recteur aux
partenariats et
secrétaire général Me Alexandre Cloutier

Secrétaire de réunion Mme Marie-Julie Potvin

La secrétaire de réunion constate le quorum et la présidente déclare l'ouverture de la réunion.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente porte à l'attention des membres les changements proposés à la présentation de l'ordre du jour. Elle mentionne que ces changements ont pour objectif d'équilibrer la gouvernance financière (contrôles, responsabilités et fonctionnement) et la gouvernance créatrice de valeurs (plan stratégique, plan d'organisation, etc.).

Par la suite, les modifications suivantes sont proposées à l'ordre du jour :

Le point d'information concernant l'évaluation de la chef d'établissement devant faire l'objet d'une décision devient le point 12 « Processus d'évaluation du rendement de la rectrice de l'Université du Québec à Chicoutimi ». Conséquemment, les points 12 et 13 deviennent 13 et 14.

Les points suivants sont ajoutés :

- 9.1 Octroi de mandats à l'externe pour le traitement des plaintes
- 11.4 Suivi des travaux concernant l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

Sur PROPOSITION de Mme Catherine Laprise, APPUYÉE par Mme Cynthia Harvey, il est **RÉSOLU** à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatrième (484^e) réunion ordinaire

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'approuver le procès-verbal de la quatre cent quatre-vingt-quatrième (484^e) réunion ordinaire tenue le 11 décembre 2018, tel que présenté.

3.1.1 Affaires en découlant

La secrétaire de réunion informe les membres qu'en ce qui concerne le procès-verbal de ladite réunion, les suites régulières ont été données et, plus précisément :

Quatre cent quatre-vingt-quatrième (484^e) réunion ordinaire du Conseil d'administration (11 décembre 2018)

- Règlement pédagogique de l'Unité d'enseignement en intervention plein air portant sur l'autonomie, le jugement et les compétences de base en milieu naturel
- Programme court de premier cycle en éducation préscolaire en contexte autochtone
- Modifications du programme de certificat (4202) ou mineure (8202) en informatique
- Modifications des programmes de maîtrise en gestion de projet (3153/3249), du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de projet (3149) et du programme court de deuxième cycle en gestion de projet (0749)
- Modifications de la Procédure relative à l'évaluation de la qualité du français écrit chez les étudiants lors de l'admission à un programme de premier cycle et de la Procédure relative à l'admission au premier cycle
- Nomination à la direction du Département des sciences de la santé
- Renouvellement de mandat à la direction du Département des sciences fondamentales
- Calendriers universitaires pour les trimestres Automne 2019 et Hiver 2020
- Nomination de membres au sein du Comité d'éthique de la recherche de l'UQAC
- Modification du statut de membres au sein du Comité d'éthique de la recherche de l'UQAC
- Amendement de la résolution CAD-11506 relative à la création de la Clinique universitaire en physiothérapie et à la nomination de codirecteurs
- Révision au 11 décembre 2018 du budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019
- Révision et priorisation des projets du Plan décennal d'investissements universitaires (PDIU) pour les volets de l'enseignement et de la recherche pour la période 2019-2029
- Octroi du contrat de construction pour les travaux d'aménagements intérieurs de l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

- Mise à jour des administrateurs des comptes marchands relativement à la gestion des encaissements de modules de paiements en ligne par cartes de crédit et de terminaux de points de vente de l'Université du Québec à Chicoutimi
- Transfert de fonds du Fonds de développement de l'UQAC à la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi
- Évaluation de professeurs réguliers en probation (4 dossiers)
- Renouvellement des titres de professeur chercheur sous octroi (3 dossiers)
- Engagement d'un professeur régulier en génie civil (conception de structure) au Département des sciences appliquées
- Ouverture de postes de professeur pour l'année 2019-2020
- Décision du comité de révision dans le cadre d'une demande de promotion d'un professeur régulier permanent
- Entente interinstitutionnelle et formulaire de finalisation de la contribution de la FCI - Projet iBALSAC : Une infrastructure multisectorielle pour une cartographie haute résolution de la population franco-canadienne
- Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
- Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC
- Ouverture du poste et formation du comité de sélection pour le choix d'un protecteur universitaire
- Planification stratégique 2019-2023

3.2 Procès-verbal de la cent quarante-cinquième (145^e) réunion extraordinaire

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'approuver le procès-verbal de la cent quarante-cinquième (145^e) réunion extraordinaire tenue le 20 décembre 2018, tel que présenté.

3.2.1 Affaires en découlant

La secrétaire de réunion informe les membres qu'en ce qui concerne le procès-verbal de ladite réunion, les suites régulières ont été données et, plus précisément :

Cent quarante-cinquième (145^e) réunion extraordinaire du Conseil d'administration (20 décembre 2018)

- Amendement à la résolution CAD-11833 relative à l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux d'amélioration locative pour l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

3.3 Procès-verbal de la cent quarante-sixième (146^e) réunion extraordinaire

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** d'approuver le procès-verbal de la cent quarante-sixième (146^e) réunion extraordinaire tenue le 29 janvier 2019, tel que présenté.

3.3.1 Affaires en découlant

La secrétaire de réunion informe les membres qu'en ce qui concerne le procès-verbal de ladite réunion, les suites régulières ont été données et, plus précisément :

Cent quarante-sixième (146^e) réunion extraordinaire du Conseil d'administration (29 janvier 2019)

- Amendement à la résolution CAD-11851 relative à l'engagement de l'UQAC dans le cadre des travaux d'amélioration locative pour l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD

4. ORDRE DU JOUR CONSENSUEL

4.1 Création d'un microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo et d'un programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo

La rectrice mentionne que la création du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo s'inscrit dans le cadre du processus d'implantation de la formation à distance à l'UQAC. Elle rappelle que l'UQAC est une pionnière en ce qui a trait au développement de programmes en matière de jeux vidéo. En 2005, le Module d'informatique et de mathématique lançait le premier programme de baccalauréat au Québec entièrement dédié au développement de jeux vidéo puis, en 2013, une concentration « développement de jeux vidéo » démarrait au programme de maîtrise professionnelle en informatique. Elle précise que les nouveaux programmes prennent appui sur celui de la maîtrise qui offre une flexibilité et une clientèle potentiellement accrues. Elle ajoute que la qualité de l'offre des programmes est assurée, entre autres, par l'expertise et le réseau de contacts des professeurs du Département d'informatique et de mathématique, les ressources en matière de licences logicielles et le matériel qui sont mis à la disposition, le cas échéant.

Par la suite, la rectrice décrit les principales caractéristiques des programmes courts et met l'emphase sur les arguments distinctifs qui les composent. Elle indique que la création de ces programmes innovants permettra à l'Université de se distinguer et de faire une entrée remarquée en raison de l'absence quasi totale au Québec de formation en ligne dans le domaine, en particulier au niveau universitaire. L'idée est donc de traduire l'expertise actuelle en une formule plus courte et à distance pour permettre aux personnes possédant une formation en informatique, mais n'ayant pas touché au domaine des jeux vidéo, de bénéficier d'une formule pédagogique offrant un horaire flexible.

4.2 Création d'une clinique universitaire en travail social

La rectrice fait un bref exposé de l'historique des programmes en travail social à l'UQAC et dresse le bilan du projet réalisé en collaboration avec la Clinique universitaire d'orthopédagogie. Elle rappelle que le projet qui consistait à initier une démarche structurante en partenariat avec l'Unité d'enseignement en adaptation scolaire et sociale visait à alimenter les réflexions entourant l'implantation d'activités cliniques en travail social au sein de la Clinique universitaire d'orthopédagogie existante. En collaboration avec les étudiants en adaptation scolaire et sociale dès l'hiver 2017, puis de manière autonome en travail social à partir de l'hiver 2018, le projet soutenu par un financement du Fonds de développement académique du réseau (FODAR) permettait l'accès à des outils diversifiés pour contribuer à la formation des futurs travailleurs sociaux.

Elle mentionne que la demande de création de la Clinique universitaire en travail social (CUTS) s'inscrit dans un consensus des différentes parties prenantes au projet collaboratif et permettra de contribuer à la formation des étudiants, d'offrir un service de soutien psychosocial à la collectivité en plus de susciter et d'encadrer des projets de recherche dans le domaine. Elle mentionne que les services dispensés à la clinique assurent un continuum de formation au sein des programmes en travail social, et ce, puisqu'ils sont étroitement liés aux objectifs poursuivis en regard des trois méthodes d'intervention allant de l'observation à la mise en situation jusqu'à l'intervention auprès de la clientèle. Elle porte à l'attention des membres l'ajout d'un addenda rédigé par l'Unité d'enseignement en travail social qui vient préciser l'arrimage des activités développées de la clinique et des stages ainsi qu'étayer la composante « recherche » au sein de ladite clinique.

Enfin, elle souligne l'intérêt soutenu des organismes communautaires et des établissements du Réseau de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans cette démarche d'implantation d'activités cliniques en travail social. Elle mentionne que l'offre de services de la clinique est définie en collaboration avec les partenaires dans le respect de la mission de chacun se voulant complémentaire ou en soutien à celle du réseau public, parapublic et privé. S'articulant autour des trois volets de la mission de la CUTS, ces partenariats se situeront à plusieurs niveaux pour faciliter la formation des étudiants, contribuer au partage d'expertises et améliorer les connaissances en regard des impacts réels sur les organisations de même que sur la santé globale et durable des clients.

Par la suite, la présidente demande aux membres s'ils ont des commentaires relativement aux points présentés à l'ordre du jour consensuel.

Suite à l'assentiment des membres, les résolutions suivantes sont adoptées :

RÉSOLUTION CAD-11853

Approbation du microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance

- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** que les objectifs de ces programmes sont conformes aux finalités des études de cycles supérieurs telles que définies dans le Règlement relatif aux études;
- ATTENDU** le dossier de présentation du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la résolution PECSI 2018-3 du comité de programmes d'études de cycles supérieurs en informatique relative au projet de création du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la résolution CERC-8220 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à l'approbation du microprogramme et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver le microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance et le programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo à distance, tels qu'annexés à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **DE** procéder au démarrage desdits programmes à compter du trimestre Automne 2019.

RÉSOLUTION CAD-11854

Création de la Clinique universitaire en travail social

- ATTENDU** le Règlement général 3 « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** la Procédure relative à la création d'une clinique universitaire et à son mode de fonctionnement;

- ATTENDU** le mandat donné séance tenante au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création concernant la révision de ladite procédure;
- ATTENDU** le dossier de présentation concernant la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales relative à la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** les résolutions du conseil de l'Unité d'enseignement en travail social et de l'assemblée départementale des sciences humaines et sociales relatives à la direction de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la résolution CERC-8221 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la création de la Clinique universitaire en travail social;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la création de la Clinique universitaire en travail social, telle que définie au dossier de présentation annexé à la présente et en faisant partie intégrante, et ce, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1^{er} août 2019;
- 2- **DE** rattacher ladite clinique au Département des sciences humaines et sociales;
- 3- **DE** nommer Mme Nathalie Sasseville, professeure au Département des sciences humaines et sociales, à titre de directrice de la Clinique universitaire en travail social pour un mandat de trois (3) ans à compter du 1^{er} août 2019.

4.3 Révision des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales

RÉSOLUTION CAD-11855
Révision des exigences de qualifications
pour l'enseignement (EQE) au Département
des sciences fondamentales

- ATTENDU** l'article 7.3 de la convention collective conclue le 7 juin 2018 entre l'Université du Québec à Chicoutimi et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la demande formulée par le Département des sciences fondamentales;
- ATTENDU** la résolution CERC-8224 de la Commission des études, de la recherche et de la création relative à la révision des exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' approuver la révision des exigences de qualifications pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, et ce, pour la durée de la présente convention collective des chargés de cours.

4.4 Engagement et renouvellements de contrats de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées

RÉSOLUTION CAD-11856
Engagement de M. Sylvain Rafini à titre
de professeur chercheur sous octroi

ATTENDU la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

1- **D'** engager M. Sylvain Rafini à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;

2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Rafini, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

RÉSOLUTION CAD-11857
Renouvellement de contrat de M. Dominique
Genna à titre de professeur chercheur sous
octroi

ATTENDU la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la résolution CAD-11840 du Conseil d'administration relative au renouvellement de contrat de M. Dominique Genna à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Dominique Genna à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 30 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Genna, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

RÉSOLUTION CAD-11858

Renouvellement de contrat de M. Emad-Eldin Elgallad à titre de professeur chercheur sous octroi

- ATTENDU** la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution CAD-10653 du Conseil d'administration relative à l'engagement de M. Emad-Eldin Elgallad à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Emad-Eldin Elgallad à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} mars 2019 et se terminant le 30 mars 2019, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Elgallad, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

RÉSOLUTION CAD-11859

Renouvellement de contrat de M. Kun Liu à titre de professeur chercheur sous octroi

- ATTENDU** la clause 1.46 et l'article 6 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la résolution CAD-11561 du Conseil d'administration relative au renouvellement de contrat de M. Kun Liu à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **DE** renouveler le contrat de M. Kun Liu à titre de professeur chercheur sous octroi au Département des sciences appliquées pour la période débutant le 1^{er} avril 2019 et se terminant le 31 mars 2020, et ce, sous réserve de l'obtention de la subvention particulière requise;
- 2- **DE** mandater le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim afin de s'assurer de l'obtention et du maintien de la subvention particulière permettant le renouvellement de contrat de M. Liu, et ce, avant de procéder à la signature du contrat et avant son renouvellement, le cas échéant.

4.5 Ouverture de postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation

RÉSOLUTION CAD-11860

Ouverture de postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation

- ATTENDU** l'article 1.50 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** les besoins exprimés par le Département des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser, pour l'année 2019-2020, l'ouverture de deux (2) postes de professeur invité en prêt de service au Département des sciences de l'éducation, dont un poste en adaptation scolaire et un poste en éducation au préscolaire et en enseignement au primaire, selon les dispositions à intervenir avec les établissements concernés afin de superviser des étudiants dans le cadre d'activités de formation pratique.

4.6 Demandes de sabbatiques de professeur pour l'année 2019-2020

RÉSOLUTION CAD-11861

Sabbatique accordée au professeur Roberto Gauthier pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Roberto Gauthier;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;

ATTENDU que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' accorder au professeur Roberto Gauthier une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

RÉSOLUTION CAD-11862

**Sabbatique accordée à la professeure Nicole Monney
pour l'année 2019-2020**

ATTENDU l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;

ATTENDU la demande de sabbatique de la professeure Nicole Monney;

ATTENDU les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement de ladite professeure;

ATTENDU la résolution de l'assemblée départementale des sciences de l'éducation;

ATTENDU que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' accorder à la professeure Nicole Monney une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

RÉSOLUTION CAD-11863

**Sabbatique accordée au professeur Hassan Ezzaidi
pour l'année 2019-2020**

ATTENDU l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Hassan Ezzaidi;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Hassan Ezzaidi une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

RÉSOLUTION CAD-11864
Sabbatique accordée au professeur Damien Gaboury
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Damien Gaboury;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences appliquées;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Damien Gaboury une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 mai 2020.

RÉSOLUTION CAD-11865
Sabbatique accordée au professeur Jorge Frozzini
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Jorge Frozzini;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Jorge Frozzini une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juin 2019 et se terminant le 31 mai 2020.

RÉSOLUTION CAD-11866
Sabbatique accordée à la professeure Cynthia Harvey
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique de la professeure Cynthia Harvey;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder à la professeure Cynthia Harvey une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} juillet 2019 et se terminant le 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION CAD-11867
Sabbatique accordée au professeur François Ouellet
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur François Ouellet;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des arts et lettres;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur François Ouellet une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 30 juin 2020.

RÉSOLUTION CAD-11868
Sabbatique accordée au professeur Tommy Chevrette
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Tommy Chevrette;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de la santé;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Tommy Chevrette une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} août 2019 et se terminant le 31 juillet 2020.

RÉSOLUTION CAD-11869
Sabbatique accordée au professeur Louis Richer
pour l'année 2019-2020

- ATTENDU** l'article 12 de la convention collective conclue le 31 mars 2015 entre le Syndicat des professeurs et professeurs de l'UQAC et l'Université du Québec à Chicoutimi;

- ATTENDU** la Politique de perfectionnement et de sabbatique des professeurs réguliers;
- ATTENDU** la demande de sabbatique du professeur Louis Richer;
- ATTENDU** les retombées que le projet présenté aura sur l'enseignement dudit professeur;
- ATTENDU** la résolution de l'assemblée départementale des sciences de la santé;
- ATTENDU** que les coûts marginaux relatifs à cette sabbatique n'excéderont pas le montant recommandé par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** accorder au professeur Louis Richer une sabbatique pour la période débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 30 juin 2020.

4.7 Nomination de membres au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence

RÉSOLUTION CAD-11870
Renouvellement de mandat de Mme Esther
Laprise au Comité institutionnel contre le
harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11193 du Conseil d'administration relative au renouvellement de mandat de Mme Esther Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de Mme Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de Mme Esther Laprise, chargée de gestion au Service des communications et des relations publiques, à titre de représentante du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un troisième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

RÉSOLUTION CAD-11871
Nomination de M. Sylvain Cloutier au Comité institutionnel
contre le harcèlement et la violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;

- ATTENDU** la fin de mandat d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC concernant la désignation d'un membre au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer M. Sylvain Cloutier, conseiller principal du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, à titre de représentant de l'Association des membres du personnel cadre de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

RÉSOLUTION CAD-11872
Renouvellement de mandat de M. Réjean Chatigny
au Comité institutionnel contre le harcèlement et la
violence

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11181 du Conseil d'administration relative à la nomination de M. Réjean Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès de l'Association du personnel administratif de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de M. Chatigny au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de M. Réjean Chatigny, superviseur en protection publique et prévention au Service des immeubles et équipements, à titre de représentant de l'Association du personnel administratif de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un deuxième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

4.8 Nomination d'un membre au Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel

RÉSOLUTION CAD-11873
Nomination de Mme Dominique Biron
au Comité permanent visant à prévenir

et à combattre les violences à caractère
sexuel

- ATTENDU** la « Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur » adoptée par le gouvernement provincial le 8 décembre 2017;
- ATTENDU** les obligations découlant de cette Loi et imposées aux établissements d'enseignement supérieur, dont l'adoption d'une politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel ainsi que la formation d'un comité permanent qui a pour mandat d'élaborer, de réviser et d'assurer le suivi de la politique;
- ATTENDU** l'article 3 de la Loi concernant la composition du comité permanent;
- ATTENDU** la résolution CAD-11804 du Conseil d'administration relative à la formation du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel et la nomination des membres;
- ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer Mme Dominique Biron, vice-rectrice aux affaires administratives, au sein du Comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, en tant que personnel dirigeant, pour un mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019, et ce, en remplacement de M. Alexandre Cloutier.

4.9 Nomination d'un membre à la Coopérative étudiante de l'UQAC (Coopsc)

RÉSOLUTION CAD-11874
Nomination de Mme Salmata Ouedraogo à
titre de représentante de l'UQAC au conseil
d'administration de la Coopérative étudiante
de l'UQAC

- ATTENDU** les statuts et règlements de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la pertinence pour l'Institution d'être représentée à cet organisme;
- ATTENDU** la résolution CAD-10072 du Conseil d'administration relative à la désignation de M. Ralph Doyle au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC;
- ATTENDU** la démission de M. Doyle;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** nommer Mme Salmata Ouedraogo, professeure au Département des sciences économiques et administratives, à titre de représentante de l'UQAC au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'UQAC à compter du 13 février 2019, et ce, en remplacement de M. Ralph Doyle.

5. RESSOURCES

M. Dominic Bérubé, directeur du Service des ressources financières, se joint à l'assemblée pour la présentation des dossiers 5.1 et 5.2.

5.1 Révision du budget de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019 en date du 12 février 2019

La vice-rectrice aux affaires administratives présente le détail de la révision budgétaire soumise au Conseil d'administration. Un examen en profondeur de chaque poste budgétaire a été effectué en tenant compte de la précédente révision budgétaire effectuée au 23 octobre 2018. Les chiffres présentés reflètent, le plus fidèlement possible, la situation financière de l'UQAC au 12 février 2019. Les produits se situent à 112 785 966 \$, alors que dans le budget révisé en octobre dernier ils étaient à 110 975 652 \$, soit un écart de 1 810 314 \$. Pour leur part, les charges totalisent 111 222 623 \$, alors que dans le budget révisé, elles s'élevaient à 111 484 936 \$, soit un écart de 262 313 \$. La révision budgétaire montre un excédent des produits avant les éléments exceptionnels de 1 563 343 \$ alors que le Conseil d'administration adoptait pour l'année 2018-2019, une révision budgétaire en date du 23 octobre 2018 qui comportait une insuffisance des produits de l'ordre de 509 284 \$, soit un écart favorable de 2 072 628 \$. L'UQAC pourrait donc avoir après les éléments exceptionnels un excédent d'opérations pour l'année 2018-2019 de l'ordre de 38 343 \$.

Par la suite, elle explique les grandes lignes du budget révisé en indiquant les principaux changements quant aux produits et aux charges. En ce qui a trait aux revenus, elle apporte des précisions quant à la variation de la subvention de fonctionnement attribuable, notamment, à l'annonce du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en décembre dernier relativement à l'octroi d'un montant de 2 100 000 \$ en compensation du retrait de l'enveloppe « mission générale » de l'ancienne politique de financement. De plus, elle explicite la redistribution des sommes constituant les éléments exceptionnels et qui ont trait au soutien à la planification stratégique, à la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement ainsi qu'au virement de solde du projet ALPHA, lequel représente un montant de 240 504 \$ qui a été retiré de la mise à jour budgétaire étant donné les perspectives d'atteinte de l'équilibre budgétaire pour l'année financière en cours.

D'autre part, en ce qui a trait aux charges, elle porte l'attention des membres sur les principales variations observées au budget. À la rubrique « Masses salariales », elle signale l'ajout d'activités d'enseignement données par des chargés de cours selon la planification des départements représentant un montant de 278 133 \$ compensé par une diminution des cours donnés en supplément par les professeurs et le non-remplacement de postes au montant 461 133 \$. Elle ajoute que des économies ont également été engendrées par la mise à jour des budgets relatifs à la masse salariale et le mouvement de personnel au sein de divers départements et services. À la rubrique « Autres dépenses » totalisant 22 216 995 \$, les montants reliés aux frais de déplacements et de séjour, aux honoraires professionnels ainsi qu'au mobilier et aux appareils sont plus amplement explicités. Ainsi, au poste budgétaire « Frais de déplacements et séjour », un écart favorable de l'ordre de 500 993 \$ est attribuable, notamment, à la mise à jour des frais de déplacement pour la dispensation de cours par les départements d'enseignement et le report d'activités d'enseignement à l'international. Au poste budgétaire « Honoraires professionnels », l'augmentation de la dépense au montant de 310 892 \$ s'explique principalement par l'embauche d'une consultante et de formateurs de même que l'accompagnement de firmes spécialisées en ressources humaines et psychologie organisationnelle. Enfin, au poste budgétaire « Mobilier et appareils », la vice-rectrice aux affaires administratives signale l'ajout d'un montant de 227 004 \$, dont 27 200 \$ pour l'acquisition de matériel informatique qui ne peut être considéré en fonction des critères de la mesure d'assouplissement du ministère et 145 800 \$ pour l'acquisition d'équipements spécialisés à l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD. En terminant, elle mentionne qu'une somme additionnelle de 411 618 \$ est réservée pour répondre aux besoins ponctuels des différentes unités administratives de l'Institution d'ici le 30 avril 2019.

Enfin, la vice-présidente informe les membres que la présente révision budgétaire a fait l'objet d'une analyse préalable par le Comité d'audit qui en recommande l'adoption par les membres du Conseil.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11875

**Mise à jour budgétaire en date du 12 février
2019 du budget de fonctionnement 2018-2019
de l'Université du Québec à Chicoutimi**

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** la résolution CAD-11622 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11731 du Conseil d'administration relative à la révision budgétaire au 19 juin 2018 du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11806 du Conseil d'administration relative à la révision budgétaire au 23 octobre 2018 du budget de fonctionnement et du plan d'effectifs de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** le rapport du directeur du Service des ressources financières concernant la révision budgétaire en date du 12 février 2019;
- ATTENDU** la recommandation du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante;
- 2- **D'** approuver la réaffectation des surplus de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

5.1.1 Affectation d'une partie de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi

La vice-rectrice aux affaires administratives informe les membres que la Fondation de l'UQAC sera le maître d'œuvre des opérations liées à la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'Université. Afin d'assurer la coordination du cabinet de la campagne, la conception d'un site Internet, la création et la production d'outils promotionnels de même que la tenue de diverses activités, la FUQAC effectue une importante réorganisation de sa structure. Pour que cette dernière soit en mesure d'entreprendre dès maintenant les travaux qui permettront de lancer la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'Institution, il est proposé d'accorder à la FUQAC une aide

financière non récurrente estimée à 650 000 \$ provenant de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement, et ce, puisque tous les revenus de la Fondation sont capitalisés et que l'entièreté des intérêts est versée en soutien à la recherche.

En réponse au questionnement d'un membre, M. Claude Gilbert apporte une précision. L'objectif de la Campagne demeure à être précisé, mais la cible pressentie est comparable à celle de la campagne du fonds de développement de 2008, soit plus de 20 M\$.

Suite à l'assentiment des membres, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11876

Affectation d'une partie de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi

ATTENDU le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU le Règlement relatif aux affaires administratives;

ATTENDU la résolution CAD-11875 du Conseil d'administration relative à l'adoption du budget de fonctionnement de l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'année 2018-2019 révisé en date du 12 février 2019;

ATTENDU la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'Université du Québec à Chicoutimi;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par Mme Mylène Girard, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

D' autoriser un transfert de fonds au montant de six cent cinquante mille dollars (650 000 \$) vers la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins de la Campagne de levée de fonds du 50^e anniversaire de l'UQAC et dont le détail de l'utilisation est annexé à la présente et en fait partie intégrante.

5.2 Budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019 révisé en date du 12 février 2019

La vice-rectrice aux affaires administratives porte à l'attention des membres l'ajustement effectué à l'enveloppe dédiée au renouvellement du parc mobilier du budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi, lequel a été adopté par le Conseil d'administration en avril dernier et par la suite, révisé à quelques reprises pendant l'automne 2018. Elle mentionne que le montant initial estimé à 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques à l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD a été revu à la hausse pour s'assurer que les salles de production et de diffusion de l'École NAD aient le niveau requis pour l'enseignement spécialisé en animation 3D.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11877

Mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget d'investissement 2018-2019 de

l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du
Plan quinquennal des investissements (PQI)

- ATTENDU** le Règlement général 4 « Pouvoirs des instances statutaires »;
- ATTENDU** le Règlement relatif aux affaires administratives;
- ATTENDU** les enveloppes budgétaires estimées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la résolution CAD-11623 du Conseil d'administration relative au budget d'investissement préliminaire de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** les résolutions CAD-11732, CAD-11757, CAD-11783, CAD-11807 et CAD-11831 du Conseil d'administration relatives aux révisions du budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019;
- ATTENDU** la modification proposée au budget d'investissement de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI) pour l'année 2018-2019, laquelle concerne le renouvellement du parc mobilier;
- ATTENDU** la recommandation du Comité d'audit;
- ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice aux affaires administratives;

Sur PROPOSITION de M. Claude Gilbert, APPUYÉE par Mme Denyse Blanchet, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget d'investissement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI), telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

La présidente remercie M. Bérubé et celui-ci quitte l'assemblée.

6. ENSEIGNEMENT, RECHERCHE ET CRÉATION

6.1 Entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et les Industries John Lewis Ltée

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim informe les membres que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) accorde une subvention d'un montant de 360 000 \$ pour le projet soumis par les professeurs André Pichette, Lionel Ripoll et Jean Legault du Département des sciences fondamentales au programme *Recherche et développement coopérative (RDC)*. Il mentionne que le projet intitulé « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques » se réalisera en partenariat avec les Industries John Lewis Ltée. Il résume la proposition de recherche, les objectifs visés ainsi que l'engagement financier du partenaire impliqué qui représente un montant en espèce de 180 000 \$ sur trois ans et une contribution en nature s'élevant à 414 638 \$. Il précise qu'une exemption systématique des frais indirects de la recherche sur les contributions en espèces de l'entreprise partenaire dans le cadre de la demande de subvention a été accordée, et ce, tel que le permet la *Politique relative aux subventions de recherche*.

En terminant, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim mentionne que bien que l'entente de recherche et développement coopérative n'est pas une exigence du CRSNG, la production d'un tel document a été convenue par les parties.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11878
Entente de recherche et développement coopérative
(RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à
Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée

- ATTENDU** le Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche »;
- ATTENDU** la Politique d'organisation et de financement de la recherche;
- ATTENDU** la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats;
- ATTENDU** la demande déposée au programme Recherche et développement coopérative (RDC) par le professeur André Pichette du Département des sciences fondamentales pour le projet intitulé « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques »;
- ATTENDU** l'octroi du financement par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) dans le cadre dudit projet;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

Sur PROPOSITION de M. Pascal Sirois, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** approuver l'entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée pour le projet « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques », telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante, dont les contributions financières prévues sont les suivantes :
 - Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour un montant de trois cent soixante mille dollars (360 000 \$);
 - Industries John Lewis Ltée pour un montant de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) en espèces et de quatre cent quatorze mille six cent trente-huit dollars (414 638 \$) en nature;
- 2- **D'** autoriser la signature de l'entente de recherche et développement coopérative et l'insertion de toute stipulation, convention ou modification compatible avec les présentes qui sera jugée utile ou nécessaire, et ce, conformément à la Politique relative à l'autorisation, à la validation juridique et à la signature des contrats.

7. AFFAIRES DÉPARTEMENTALES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

8. PARTENARIATS ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

8.1 Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général présente la modification proposée à l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » laquelle fait suite aux discussions tenues en séance lors de la réunion de décembre dernier. Il rappelle l'objet de la modification qui consiste à permettre simultanément à l'un des membres du Syndicat des professionnel(le)s de l'UQAC et du Syndicat de la fonction publique – section 1574 d'occuper un siège d'observateur régulier au Conseil. Il explique les démarches effectuées auprès des membres de l'exécutif des syndicats qui ont mené au projet de modification soumis.

Il recommande l'adoption de l'Annexe III de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi telle que présentée.

À cet effet, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11879

Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi

- ATTENDU** la résolution CAD-11058 du Conseil d'administration relative à l'adoption de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** que l'annexe III de ladite procédure prévoit qu'un siège d'observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC soit occupé, selon un principe d'alternance, par un membre du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section 1574;
- ATTENDU** la demande soumise par le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC sollicitant un deuxième siège d'observateur régulier au Conseil d'administration;
- ATTENDU** les discussions intervenues entre les parties visant à modifier l'annexe III en conséquence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par Mme Catherine Laprise, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** approuver la modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi, telle qu'annexée à la présente et en faisant partie intégrante.

9. COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CHOIX D'UN PROTECTEUR UNIVERSITAIRE

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général fait le point sur le déroulement des travaux du comité de sélection pour la désignation d'un protecteur universitaire.

9.1 Octroi de mandats à l'externe pour le traitement des plaintes

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général présente le dossier. Actuellement, le traitement des plaintes en matière de harcèlement psychologique est confié à un comité interne, et ce, en vertu de la Politique contre le harcèlement et la violence. Ce processus est appelé à être modifié incessamment par la création d'un guichet unique et la mise en place d'un processus uniforme de traitement des plaintes relevant du protecteur universitaire tel que prévu à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Par ailleurs, dans l'intervalle, afin d'assurer le respect des exigences légales en matière de traitement des plaintes de même que la transition vers le nouveau processus à mettre en place d'ici le 1^{er} septembre 2019, il est proposé de confier des mandats à des experts externes relativement au traitement de plaintes en matière de harcèlement psychologique et de violences à caractère sexuel. Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général ajoute qu'en conformité avec les conventions collectives et les protocoles de travail, une consultation a été effectuée auprès des syndicats et associations accréditées concernées, laquelle s'est avérée positive.

Des discussions s'ensuivent concernant l'estimation des coûts engendrés par l'octroi des mandats à l'externe.

Suite à l'assentiment des membres, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11880
Octroi de mandats à l'externe pour le traitement
des plaintes

- ATTENDU** la résolution CAD-7842 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique contre le harcèlement et la violence, laquelle prévoit notamment que le traitement des plaintes en matière de harcèlement psychologique est confié à un comité interne;
- ATTENDU** la résolution CAD-11847 du Conseil d'administration relative à l'adoption de la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, laquelle prévoit, entre autres, la mise en place du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et d'un processus uniforme de traitement des plaintes relevant du protecteur universitaire d'ici le 1^{er} septembre 2019;
- ATTENDU** les exigences légales en matière de traitement des plaintes et la transition vers le nouveau processus de traitement des plaintes;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de M. Claude Gilbert, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** autoriser l'Université du Québec à Chicoutimi, et ce, après consultation des syndicats et associations accréditées concernées, à confier des mandats à des experts externes relativement au traitement de plaintes en matière de harcèlement psychologique et de violences à caractère sexuel.

10. PLAN D'ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Une présentation visuelle du Plan d'organisation de l'Université du Québec à Chicoutimi est diffusée.

La rectrice informe les membres que l'élaboration du Plan d'organisation est complétée et que le projet leur est soumis aux fins de consultation. Il repose sur un mode de gouvernance influencé principalement par la Planification stratégique 2019-2023, l'histoire et la culture de l'Institution. La philosophie de gestion proposée s'appuie sur les valeurs

humanistes et se traduit par des actions concrètes qui place la personne humaine, son mieux-être, mieux faire et mieux vivre ensemble au cœur de ses préoccupations. Elle présente sommairement les diverses parties qui constituent le plan d'organisation et mentionne qu'une version électronique du document leur sera transmise afin qu'ils puissent prendre connaissance du détail de la proposition et soumettre leurs commentaires, le cas échéant.

10.1 Ouverture de postes de personnel cadre

La rectrice mentionne que l'ouverture des postes de personnel cadre s'inscrit dans la démarche de planification stratégique entamée et les différents enjeux liés à sa réalisation.

Ainsi, considérant que d'une part, certains postes de personnel cadre sont occupés par du personnel en position d'intérim et, d'autre part, qu'il y a lieu et urgence d'assurer plus d'agilité à l'Institution, la rectrice demande d'autoriser la création et l'ouverture des postes suivants :

- Secteur relevant du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création :
 - direction de la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet
 - registraire
 - responsable des programmes d'études au Décanat des études
- Secteur relevant du Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général :
 - direction des Centres de formation
 - responsable des affaires juridiques
- Secteur relevant du Vice-rectorat aux affaires administratives :
 - direction du Service des ressources humaines

Elle apporte des précisions quant aux niveaux de gestion fixés pour ces postes dont les titulaires seront impliqués au sein des tables tactiques et des tables opérationnelles en fonction du poste occupé.

Enfin, des discussions s'ensuivent quant à la budgétisation des deux postes créés.

Par la suite, la résolution suivante est adoptée :

RÉSOLUTION CAD-11881 **Ouverture de postes de personnel cadre**

- ATTENDU** le Règlement général 6 « Ressources humaines »;
- ATTENDU** la démarche de planification stratégique 2019-2023 et les divers enjeux liés à sa réalisation;
- ATTENDU** les dispositions du Protocole élaborant les conditions de travail du personnel cadre de l'Université du Québec à Chicoutimi;
- ATTENDU** la Politique relative à l'engagement, l'évaluation et la gestion du personnel cadre;
- ATTENDU** que certains postes de personnel cadre sont occupés depuis plusieurs mois par du personnel en position d'intérim;
- ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer plus d'agilité à l'organisation, et ce, par la création de nouveaux postes de personnel cadre de niveau 3 (niveau opérationnel);
- ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

Sur PROPOSITION de Mme Cynthia Harvey, APPUYÉE par M. Pascal Sirois, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- 1- **D'** autoriser l'ouverture des postes de personnel cadre suivants :
 - Secteur relevant du Vice-rectorat à l'enseignement, à la recherche et à la création :
 - direction de la Bibliothèque Paul-Émile Boulet
 - registraire
 - responsable des programmes rattachés au Décanat des études
 - Secteur relevant du Vice-rectorat aux partenariats et secrétariat général :
 - direction des centres de formation
 - responsable des affaires juridiques
 - Secteur relevant du Vice-rectorat aux affaires administratives :
 - direction du Service des ressources humaines
- 2- **D'** autoriser le Comité exécutif à former les comités de sélection.

11. PÉRIODE D'INFORMATION

11.1 Station d'enseignement et de recherche au 50^e parallèle

M. Claude Gilbert fait état de l'avancement du projet « Station d'enseignement et de recherche au 50^e parallèle », lequel a été reconnu officiellement en mai 2018 par le Gouvernement du Québec en tant que Pôle régional en enseignement supérieur pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il rappelle que le projet est mis en place grâce à la mobilisation des établissements d'enseignement supérieur de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit les cégeps de Chicoutimi, de Jonquière et de Saint-Félicien, le collège d'Alma ainsi que l'UQAC et qu'il a pour objectif de permettre l'accès à une infrastructure située au cœur de la forêt boréale sur le site de la Pourvoirie Lac Duhamel. En terminant, il résume le financement du projet et les divers chantiers complémentaires qui permettront le déploiement optimal de la station de recherche.

11.2 Résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de la réunion du 11 décembre 2018

Les résolutions adoptées par le Comité exécutif lors de la réunion du 11 décembre 2018 sont transmises aux membres aux fins d'information.

11.3 Réunion du Conseil d'administration

Une réunion du Conseil d'administration est prévue le mardi 19 mars 2019. La secrétaire de réunion invite les membres à fixer cette date à l'agenda.

11.4 École des arts numériques, de l'animation et du design NAD à l'îlot Balmoral

Le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général confirme que le décret ministériel relatif à l'affectation du montant de 9 928 324 \$ destiné à l'aménagement locatif ainsi qu'à l'investissement en mobilier, appareillage et outillage des espaces prévus à l'îlot Balmoral pour l'École des arts numériques, de l'animation et du design NAD a franchi la dernière étape d'approbation par le Conseil des ministres. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé l'octroi de l'aide financière dans une correspondance transmise à l'UQAC en date du 8 février 2019.

11.5 Processus d'évaluation du rendement de la rectrice de l'Université du Québec à Chicoutimi

Les membres conviennent d'apporter une modification à la présentation de l'ordre du jour afin que ce point d'information soit un point de décision. Conséquemment le point 11.5 devient 12 et les points 12 et 13 deviennent 13 et 14.

Il est proposé de décréter un huis clos pour le traitement de ce point, ce qui est accepté.

Par la suite, la rectrice, le vice-recteur aux partenariats et secrétaire général ainsi que les observateurs quittent l'assemblée.

12. PROCESSUS D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE LA RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

Huis clos.

Suite aux discussions, la résolution suivante est adoptée confidentiellement :

RÉSOLUTION CAD-11882
Processus d'évaluation du rendement du chef
d'établissement

CONFIDENTIEL

Le huis clos est levé.

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité à ce point.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Mme Catherine Laprise, il est **résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 16 h.



Guylaine Simard
Présidente



Marie-Julie Potvin
Secrétaire de réunion

LISTE DES ANNEXES AUX RÉSOLUTIONS

- ANNEXE I** Approbation du microprogramme de 2^e cycle en développement de jeux vidéo et du programme court de 2^e cycle en développement de jeux vidéo
- ANNEXE II** Création de la Clinique universitaire en travail social
- ANNEXE III** Révision des exigences de qualification pour l'enseignement (EQE) au Département des sciences fondamentales
- ANNEXE IV** Mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi
- ANNEXE V** Affectation d'une partie de la contribution supplémentaire du fonds interne d'investissement de la mise à jour budgétaire en date du 12 février 2019 du budget de fonctionnement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi
- ANNEXE VI** Mise à jour budgétaire en date du 12 février du budget d'investissement 2018-2019 de l'Université du Québec à Chicoutimi aux fins du Plan quinquennal des investissements (PQI)
- ANNEXE VII** Entente de recherche et développement coopérative (RDC) à intervenir entre l'Université du Québec à Chicoutimi et Industries John Lewis Ltée dans le cadre du projet « Valorisation des eaux de déroulage du bouleau blanc dans le secteur des cosméceutiques »
- ANNEXE VIII** Modification de l'Annexe III « Désignation d'un observateur régulier au Conseil d'administration de l'UQAC » de la Procédure relative au fonctionnement des organismes statutaires de l'Université du Québec à Chicoutimi